



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-54

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Meilhan sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Catherine HUREL, déléguée titulaire de la CC du Pays Tarusate (commune de Meilhan) a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Jean-Jacques DARBINS (EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Michel GABASTON (suppléant MONTSOUE), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Philippe MASSETAT (PEYRE), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDENX), Michel CAZALETS (PIMBO), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), Jacques CHOLET (SAINT-SEVER), André DUSSAUT (SAMADET), Pascal BARCELO (SARRAZIET), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Georgette SUPERY (suppléante URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Julien MIALOC (MARPAIS), Karine LAPOS (NASSIET) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Bernard GRIMAN (BERGOUHEY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), Patrick LABORDE (GOOS), Laurent TOLLIS (MONTFORT), Muriel HOTTELET (suppléante ONARD), Yves CANJOUAN (suppléant NOUSSE), Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Damien DELAVOIE (HABAS), Olivier MORANCY (MIMBASTE), Michel CRABOS (MOUSCARDES), Thierry CALOONE (OSSAGES) ;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Baptiste BEGUE (suppléant LESGOR), Catherine HUREL (MEILHAN), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Stéphane BRUEY (suppléant TARTAS) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.

**Etaient excusés :**

Cdc Chalosse Tursan : Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Thierry DUPOUYS (HORSARRIEU), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Geneviève BRETHES (MOMUY), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), David LEMEE (SERRES-GASTON) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Evelyne FEDENSIEU (ARGELOS), Dominique TOULOUSE (BRASSEMPOUY), Jean ROHFRIETSCH (GAUJACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : André GRIMAL (GIBRET), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Christian RAGUE (HINX), Armelle DAUGERT (LARBEY), Anne DANTHEZ (MUGRON), Xavier IMATTE (POYARTIN), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX) ;

Cdc Pays Tarusate : Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Virginie BARON (CLEDES), Patrick MONTJARET (COUDURES), Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Denis LAURETET (MONGET), Michel LALANNE (MONSEGUR), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Christian HANSE (POUDENX) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Jean LAFARGUE (BASTENNES), Martine HILLOTTE (BEYRIES), Georges LACAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Thierry LABORDE (DONZACQ), Caroline NEL (POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Jennifer MENIER (HAURIET), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Yves CONDOM (LOUER), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Jacques DUBITOU (OZOURT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUYE (GAAS), Régis LESGOURGUES (MISSON), Gilles LAHITTE (POUILLON), Annie LAGELOUZE (TILH) ;

Cdc Pays Tarusate : Monique ARTOLA (LALUQUE), Sandrine BUSQUET-FREYSSELINAS (SAINT-YAGUEN).

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;

M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;

Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;

Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;

Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 10/12/2025.

Date d'affichage : 10/12/2025.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 68
- Pouvoirs retenus : 3 de la commune d'Argelos à Nassiet, de Momuy à Audignon, de Castelnau Tursan à Pécorade.
- Absents excusés : 20
- Absents : 34

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



OBJET : Grille tarifaire du SIETOM en 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le CGCT,

Considérant la nécessité de mettre à jour de manière annuelle la grille tarifaire relatives aux prestations et convention du SIETOM,

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré :

pour : 71, contre : 0, abstention : 0 (68 votants présents lors du vote et 3 procurations)

Article 1°: APPROUVE la grille tarifaire ci-dessous à compter du 1er janvier 2026 :

1 .01 Traitement de déchets sur les installations du SIETOM

Unité de traitement	Typologie de déchets	Tarif 2026
CSDMA	Contrats pour des apports extérieurs (DIB, TVD, refus de tri, refus UVO)	162 €/T
UVO	Traitement d'ordures ménagères sur l'UVO	190€/T
Compost	Reprise de compost normé NFU 44-051 produit à l'UVO du SIETOM pour épandage agricole	3€/T

1 .02 Prestations animation, prévention

Prestation	Description	Tarif 2026
Animation TAP	Prestation horaire animation	20€/heure
	Déplacement kilométrique	0,60 €/km
Réemploi	Tarif de reprise d'objets sur les déchetteries pour réemploi versé par le SIETOM au prestataire réemploi	50 €/enl
	Traitement des refus liés au réemploi	0 €/T
Lavage des gobelets	Prix de la prestation de lavage des gobelets	0,12 €/g
	Taux de participation des emprunteurs aux frais de lavage (25%)	0,05 €/g

1 .03 Contrôle accès en déchetterie

Prestation	Tarification contrôle accès	Tarif 2026
Badge	Renouvellement d'un badge	10 €
Accès déchetterie des professionnels	Prix du forfait pour les professionnels par passage en déchetterie	25€/passage
Quota passages particuliers	Quota de passages annuels des particuliers (gratuit)	24 passages /an



1.04 Redevance spéciale et prestations de collecte auprès des producteurs non ménagers (PNM)

Code prix	Redevance Spéciale	Tarif 2026
P1	Ordures Ménagères Résiduelles tous contenants confondus	0,049 €/litre
	Tarif unitaire O.M.R (€/litre)	
P2	Cartons en bac roulant	0,026 €/litre
P3	Papiers en bac roulant	0,044 €/litre
P4	Papiers en colonne	0,031 €/litre
P5	Emballages hors verre en colonne	0,021 €/litre
P6	Emballages en verre en colonne	0,028 €/litre
P7	Forfait ramassage dépôts sauvages (hors produits dangereux) au pied de conteneurs	90 €/u
P8	Forfait ramassage dépôts sauvages (hors produits dangereux) au pied de conteneurs si supérieur à 1 m ³	135 €/u

1.05 Mise à disposition de bennes

Prestation	Mise à disposition benne : usagers, collectivités	Tarif 2026
Mise à disposition benne	Mise à disposition d'une benne (suivant la disponibilité)	100€/j
Déplacement	Prix déplacement : amené ou repli =1 unité	60€/u
Traitement des déchets	TVD	150€/T
	Déchets non triés	300€/T
	Déchets verts	40€/T
	Bois	60€/T
	Gravats	10€/T
	Livraison de bennes de broyat DV – (unité = 1 voyage)	30 €/u

1.06 Déchets de fêtes

Prestation	Collecte des déchets fêtes	Tarif 2026
OMR Déchets fêtes	Collecte OMR – collecte supplémentaire	40€/h/agent
	Collecte OMR - déplacement kilométrique	1,50€/km
	Traitement OMR déchets fêtes (P1)	0,049 €/litre
Recyclables Déchets fêtes	Collecte / traitement – déchets recyclables des fêtes	0 €/litre

Article 2°: AUTORISE Mme la Présidente à appliquer les tarifs correspondants et à signer toutes pièces relatives.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 17 décembre 2025

La Présidente du SIETOM,
Mme Christine FOURNADET